

Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

10 Avenue Rachel,75018 Paris



contact@sud-safran.com

Mardi 22 Octobre 2018

Elections CSE 2019

Liquidation du CHSCT, RPS, CEP...

Liquidation des CHSCT de secteur : La direction joue les apprentis sorciers.

Un accord sur le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel (IRP) ArianeGroup a été signé en Juillet par tous les syndicats sauf SUD.

SUD n'a pas signé une réduction des moyens alloués au CHSCT, notamment sur le site de St Médard, en nombre de délégués et en nombre d'heures (ex : CHSCT Fabrication de 40 à 10 heures/mois). Cet accord sera applicable après les élections du 14 Novembre 2019. Nous avons axé les négociations sur le fait qu'il y a 3 CHSCT de secteur sur notre site et que nous ne pouvons fonctionner avec seulement un CSSCT comprenant 6 membres (au lieu de 7 pour le CHSCT Coordonnateur). La possibilité de négocier des sous-commissions a finalement été intégrée.

Il a fallu insister pour obtenir un début de « négociations » Jeudi 17 octobre. Sud a envoyé un projet d'accord à la direction et aux syndicats avant la réunion. Ce projet vise à reproduire les CHSCT de secteur et leur moyens, inexistants dans l'accord de fonctionnement.

La direction a prétexté que le traitement du CSSCT, défini dans l'accord central, ne puisse faire l'objet d'un accord local. Nous somme prêt à reformuler notre proposition axée sur les sous-commissions, il ne s'agit que de forme et de bonne volonté. Mais la direction a arrêté un axe de négociation ne pouvant être défini en CHSCT de secteur mais autour de 2 thèmes qui sont les risques pyrotechniques et les risques chimiques.

Pourquoi réinventer des instances qui fonctionnent bien sinon pour les démanteler ? L'organisation en secteur répond une nécessité de terrain et intègre l'étendue du site. Les spécificités de la fabrication, de l'infrastructure et des labos ne s'appréhendent pas de la même façon.

La direction commence par une position unilatérale des axes à « négocier » et affirme que le nombre d'heures accordées par l'accord central ne sera pas augmenté. Voilà où mène la logique de signer des accords pour ne pas avoir pire...Il ne reste qu'à écouter la direction, et à approuver la mise en place de souscommissions aux prérogatives très spécifiques, non étendues à tous les risques, et un nombre d'heures ridicule pour fonctionner.

Le rôle du CHSCT a été construit autour du principe d'une représentation du personnel par des salariés protégés, totalement indépendant de la direction et ayant l'ensemble des prérogatives prévus par le code du travail en matière de santé et sécurité. C'est notamment autour de la possibilité de déclencher un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent que le contre pouvoir de cette instance s'est construit. Quid du droit d'alerte ???

La direction veut faire du CSSCT une chambre d'enregistrement ayant quelques spécificités et formulant quelques recommandations pour le CSE. La loi prévoit pour la seule CSE les prérogatives consultatives. Mais rien n'empêche le CSE de mandater le CSSCT et les sous-commissions pour exercer les prérogatives relevant du périmètre de l'ancien CHSCT. Leurs avis éclairés pourront être prise en compte par le CSE pour les consultations.

Et surtout, rien n'empêche la direction de remettre en place le principe des CHSCT de secteur, avec les heures permettant de réaliser le travail de terrain et aussi d'être disponibles aux sollicitations des collègues. Ces instances fonctionnent et elles sont aujourd'hui un frein aux dérives engendrées par la pression qui organise (ou désorganise) le travail avec toujours moins de moyens.

La fusion des DP, CE et CHSCT dans le CSE est conçue pour affaiblir les syndicats et à travers eux, la résistance des salariés. La direction, qui surestime sa capacité à maitriser les risques, considère le CHSCT comme une entrave.

Par la réorganisation permanente, la direction a saccagé l'établissement. Elle détruit le collectif et fragilise les individus. Elle rend les gens malades et elle va maintenant détruire le garde-fou qui existait malgré les dégradations successives vécues depuis Herakles. Ce déni de la direction locale et cette indifférence de la direction centrale mènera inéluctablement à des catastrophes. L'accident mortel du 05 décembre ne leur a pas suffi.

SUD ne cautionnera aucun recul. Nous avons rappelé à la direction par écrit l'histoire et le rôle du CHSCT sur le site. La direction ne pourra pas prétendre ne pas savoir. Nous avons également prévenu la préfète et la Directe de la réduction des moyens alloués à la sécurité.

Bientôt, de ce prétendu « dialogue social » mis en avant par la direction et les « partenaires sociaux », il ne restera plus que la possibilité de saisir les tribunaux, d'exercer notre droit de retrait et de faire grève.

Souffrance au travail et vide sidéral de la prévention RPS.

Depuis 2012, nous avons multiplié expertises, avis et recommandations, interpellé la direction et régulièrement averti la Direccte. Lorsque la direction met en place des organisations du travail nuisibles à la santé et que nous lui demandons des mesures de protection des salariés, il est bon d'avoir conscience de la limite de l'exercice.

Il est bienveillant de proposer, comme programme de campagne, de faire des recommandations argumentées à la direction pour qu'elle agisse ou pour qu'elle améliore les situations mais cela est fait depuis des années...Malgré le courrier de mise en demeure de la Direccte, ou celui plus récent de la Carsat datant de septembre dernier, l'inertie de la direction demeure.

SUD continuera d'essayer de contraindre la direction à des actions préventives sur la souffrance au travail. Nous avons encore insisté pour qu'un plan d'action concret soit présenté avec une vraie évaluation sur le Document Unique dans un CHSCT prévu le 23 Octobre. Comme nous l'avions fait en Décembre 2014, Mai 2015, Novembre 2017, Juillet 2018...

Malgré l'obligation de résultat de l'employeur sur la santé au travail, toute la difficulté réside dans le fait que les représentants des salariés n'ont aucun droit de veto sur des organisations du travail néfastes.

<u>Le secteur auto</u>: Nous avions demandé des clarifications à la direction car elle véhiculait deux discours différents sur l'avenir du secteur. Pour prévenir la souffrance au travail, il y a des méthodes plus délicates. La direction avait évoqué la fermeture du secteur si un contrat n'était pas renouvelé. En local, il ne s'agissait que de réduire la voilure de l'effectif dans cette configuration.

Depuis, un 3^{ème} discours est évoqué par la direction centrale. Un tri des activités d'ArianeGroup serait en cours dont certaines pourraient ne pas être maintenues au sein de l'entreprise, indépendamment des contrats, pour des considérations stratégiques. Et il faudrait attendre la fin de l'année pour être fixé. Faire une annonce aussi anxiogène et laisser mariner les salariés dans leurs inquiétudes est inadmissible !!!

Quelle sorte de séparation des activités est-elle envisagée ? Vente ? Filiale ? Fermeture ? Combien de collègues sont concernés ? Comment la direction envisage-elle leur situation ? Quelles répercutions sur les services ? Répandre une information comme celle-ci sans répondre à ces questions est inhumain !!! Quel est le but poursuivi par de telles méthodes ?

Et sur le fond. Comment peut-on envisager de nous séparer du CEP qui a maintenu l'activité avant le développement du M51. Il est vecteur, d'une charge importante de travail pour de nombreux services, de recherche et d'innovation. Tout miser sur une activité unique au lieu de se diversifier est stratégiquement plus que contestable. Où sont les développements de la sécu auto dans l'aéronautique promis lors des consultations sur ASL ???

Décidément, cette direction n'inspire pas plus confiance qu'un fond de pension spéculatif...